

patronat riposte par un lock-out contre les syndicats. D'après ce que l'on m'en dit, les négociations avec la Commission de conciliation se poursuivent actuellement et vont, je le suppose, se prolonger jusqu'à dix ou onze heures ce soir. Je ne peux espérer que l'on parvienne à une solution satisfaisante.

Bref, je dois recevoir le rapport de la commission de conciliation ce soir d'ici minuit.

L'hon. M. Lambert: J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre si, sans donner un avis de juriste, il pourrait dire à la Chambre où en est l'injonction obtenue il y a 15 mois environ relativement au port de Montréal.

L'hon. M. Mackasey: N'étant pas juriste, je ne suis pas certain de la terminologie exacte mais, si je me souviens bien, et sous toute réserve, on avait laissé l'injonction en suspens l'an dernier, par quelque procédure judiciaire, et aux termes d'une entente.

L'hon. M. Lambert: J'ai une autre question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Je ne peux savoir d'après ce tableau de présence mal fait, si le ministre sera ici demain. Mais s'il est ici, fera-t-il une déclaration à la Chambre relativement à cette question, car, en ce qui concerne le Canada, la situation qui règne actuellement sur le fleuve est scandaleuse.

L'hon. M. Mackasey: Quant à savoir qui l'a rendue scandaleuse, les travailleurs ou le patronat, c'est une question d'opinion.

[Français]

LES AÉROPORTS

MONTRÉAL—L'UTILISATION DES SERVICES DE RADIO-CANADA

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné qu'il a déclaré cet après-midi qu'il devait utiliser les services d'une agence privée de publicité, pour quelles raisons l'honorable ministre n'a-t-il pas jugé bon d'avoir recours à la Société Radio-Canada, qui est en somme une agence de publicité du gouvernement, pour annoncer sa politique?

[Traduction]

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Je devrai tenir la question pour préavis. J'ignore si Radio-Canada dispose d'un service commercial. J'ai oublié les motifs exacts, mais je serais heureux de me renseigner.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémen-

[L'hon. M. Mackasey.]

taire. J'aimerais demander au ministre pourquoi, s'il n'a pas assez de personnel dans son ministère pour s'occuper des relations avec le public, il a...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît.

[Plus tard]

[Français]

M. Rondeau: Je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Transports.

Peut-il nous dire pour quelles raisons il a cru bon d'utiliser les services d'une agence commerciale privée, plutôt que ceux de la société Radio-Canada? Serait-ce qu'à l'avenir la politique du gouvernement devrait être annoncée à la façon du savon?

[Traduction]

LES ENREGISTREMENTS AU SUJET DE L'EMPLACEMENT—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Maintenant que le ministre est premier ministre suppléant et qu'il a l'autorité nécessaire, je me demande s'il pourrait nous dire si l'on a fait à Ottawa ou ailleurs des enregistrements autres que celui par lequel la nouvelle a été annoncée, avant d'en parler à la Chambre?

L'hon. M. Hellyer: Je ne suis pas sûr de bien saisir la question de mon honorable ami. De quels enregistrements parle-t-il?

M. Woolliams: Je puis donner des précisions au premier ministre suppléant. A-t-on fait un enregistrement au sujet d'un autre emplacement en plus de celui qu'on a fait sur celui qu'on a annoncé à la Chambre?

L'hon. M. Hellyer: Pas à ma connaissance.

M. Woolliams: J'aurais une autre question supplémentaire à poser. Je suis sûr que le premier ministre suppléant était sûr des faits lorsqu'il a dit qu'on n'avait pas fait d'autre enregistrement. A-t-il fait un autre enregistrement?

M. Bell: Pas à sa connaissance.

L'hon. M. Hellyer: Non, monsieur l'Orateur. J'espérais que le cabinet en viendrait à la décision qu'il a prise et qui s'imposait, selon moi. Elle était préférable à tous égards aux deux solutions préconisées par la province de Québec. C'était dans l'intérêt, non seulement de la population de la région de Montréal mais de tous les contribuables canadiens d'opter en faveur de l'emplacement choisi. C'est dans cet esprit et dans l'espoir que le cabinet conviendrait que les considérations d'ordre